

## COMPTE RENDU SEANCE DU 27 JANVIER 2017

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**Présents :** M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NÉE, adjoints. M. Claude BERSAC, M. Thierry DENEPOUX, M. Bernard MOIRAND, M. Henri ROBERT, Mme Frédérique VALLON

**Absents :** excusés: Mme Anne KLEINE, Mme Céline REJASSE

**Pouvoir :** Mme Céline REJASSE donne pouvoir à M. Henri ROBERT

**Secrétaire de séance :** M. Bernard MOIRAND

Le compte rendu de la séance du 16 décembre sera diffusé à tous les conseillers la semaine prochaine pour approbation.

### COMPTE RENDU DES REUNIONS ET VISITES :

#### • Réunion le 09/01 sur le tissu scolaire avec la Communauté de Communes Dronne et Belle.

Mme. Sylviane NÉE informe que plusieurs communes se sont réunies pour discuter des écoles et de leur avenir. Mme Sylviane NÉE a réaffirmé son souhait de voir les écoles maternelles considérées différemment des autres écoles : les enseignants ne sont jamais seuls car il y a toujours un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), qu'il faut limiter le temps de transport scolaire au maximum, les élèves étant très jeunes, et de plus ces écoles ont un équipement spécifique. Enfin elle demande que les écoles maternelles rurales soient reconnues comme les écoles de montagnes. La Communauté de Communes Dronne et Belle enverra un rapport.

#### • Réunion le 10/01 SRB Dronne.

M. Claude BERSAC informe que le Syndicat veut récupérer la compétence de GEMAPI (Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour la Dronne. Bilan de l'année : Il y a eu 2700 prises de Ragondins et le suivi des anguilles est arrêté. Pour ce qui est de l'effectif il est de 10 personnes + un emploi avenir. Quand au montant de la cotisation Syndicale par habitant était de 5.49€, en 2015 pour 217000 € de 5.40€ en 2016 pour 218 000 €. Une convention de mise à disposition d'un broyeur a été mise en place pour 100 € par jour avec un technicien. En 2017 pour la commune, les arbres sur l'îlot côté rive gauche seront enlevés. Un véhicule va être acheté ainsi que des congélateurs.

#### • Réunion le 10/01 Correspondant défenses

Mme Sylviane NÉE informe que l'armée de terre recrute, des flyers ont été distribués et sont à disposition.

#### • Réunion le 27/01 SAFER.

M. Jean Pierre CHATEAURAYNAUD informe qu'une ferme de 50H est à vendre au lieu dit « CESSEROU ». Deux candidats sont intéressés. Le premier pour un projet de vente à la ferme, le deuxième n'a pas de prévision. Les élus n'ayant pas droit au vote ce sont les agriculteurs qui ont choisi le 1<sup>er</sup> candidat. Cette propriété est presque dans sa totalité sur la commune de Saint Pierre de Côte, seul un peu plus d'1ha est sur la Chapelle Faucher.

### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE PIERRE DE COLE POUR LE CYCLE PISCINE

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu un courrier de l'école de Saint Pierre de Côte concernant une demande de participation pour le cycle piscine dont ont (ou vont) bénéficier 5 enfants de la Commune. Il propose de verser une subvention d'un montant de 283.50 € à la coopérative scolaire de Saint Pierre de Côte

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Décide d'allouer 283.50 € concernant 5 enfants
- Précise que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2017

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette affaire

**Délibéré à l'unanimité**

**Page 1**

## SUBVENTIONS VOYAGES ENFANTS DE LA COMMUNE (Angleterre et classe découverte Maubuisson)

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu un courrier du Collège Aliénor d'Aquitaine (Brantôme) concernant un séjour en Angleterre et une classe découverte à Maubuisson dont ont (ou vont) bénéficier des enfants de la Commune. Il propose donc de verser une subvention d'un montant de 80 € pour les enfants des familles concernées. (4 enfants concernés).

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Décide d'allouer 80 € par enfant à la famille concernée (voyage en Angleterre et classe découverte à Maubuisson - somme versée directement à la famille - réduction du coût du voyage pour la famille après confirmation de la présence de l'enfant au voyage).
- Précise que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2017
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette affaire

**Délibéré à l'unanimité**

## APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – ANNEE 2016

M. le Maire informe comme chaque année qu'ils appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie en séance du 2 novembre 2016 tel que présenté en annexe ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Délibéré à l'unanimité**

Mme Frédérique VALLON et M. Claude BERSAC tiennent à faire remarquer, que lorsque les poubelles sont ramassées, il est laissé une partie des ordures ménagères par terre, il est aussi signalé que les poubelles sont trop hautes, débordent etc. .... M. Bernard MOIRAND Délégué du SMCTOM (Syndicat Mixtes de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) va informer le Syndicat de ces problèmes.

## ATTRIBUTION DEFINITIVE DES SUBVENTIONS 2016 POUR TRAVAUX

M. le Maire explique que pour les travaux de 2016 à savoir :

- **La remise en état de la cuisine et éclairage de sécurité de la salle polyvalente** seule la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été accordée pour une valeur de 2 771.10 €. M. le Maire informe que le Conseil Départemental n'a pas accordé de subvention. Il va monter un dossier pour demander la subvention FEC (Fond d'Équipement des Communes).

- **Le ravalement de façade logement ancien presbytère avec la démolition d'une ruine.** Le montant total de la DETR et Contrat d'objectif s'élève à 8 491.30 €.

**Pour l'ensemble des 2 chantiers, Reste à la charge de la commune 20 000€ TTC**

M. le Maire demande si on part sur un emprunt ou sur les fonds propres. Le Conseil décide de faire un emprunt du fait que les taux sont actuellement bas.

La commission des bâtiments se réunira pour discuter sur le choix des entreprises concernant les dits travaux le jeudi 2 février à 18h30.

### POINT SUR LES TRAVAUX ENVISAGEABLES POUR 2017-2018

M. Le maire demande au conseil quels travaux sont à envisager pour 2017-2018. Le Conseil propose un projet d'un columbarium, un devis sera demandé. Autres petits travaux à voir, le remplacement du portail de l'école, l'aménagement du parterre à la bascule (le recouvrir de galets) et implanter un banc en pierre au lavoir.

M. le Maire demande si on continue les démarches pour la bâche à incendie déjà évoqué auparavant. Le Conseil décide de continuer les démarches et d'acheter un terrain nécessaire à cette implantation.

### DOSSIER AMIANTE

M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD, répond à une question posée lors du dernier Conseil concernant le devis amiante. Celui-ci comprenait aussi le diagnostic des parties communes des logements communaux (même si un diagnostic avait été fait avant 2013 celui-ci n'est plus valable). Après discussion c'est l'entreprise SESO qui effectuera le diagnostic amiante.

### QUESTIONS DIVERSES

•**élagage des tilleuls sur la place du bourg** M. Jean Pierre CHATEAURAYNAUD fait circuler les devis des entreprises consultées, c'est l'entreprise BILLAT qui se chargera de l'élagage de 3 arbres cette année. Chaque année 3 arbres seront élagués afin de préserver l'ombrage de la place.

• **Arbre à élaguer au pont** Le Conseil Départemental élaguera l'arbre et préviendra la Mairie de sa venue.

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h14.

Le Maire,  
Christian MAZIERE.

Page 3

